Réf. Farde e-Assemblées : 2499280

N° OJ : 148

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 63.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 63.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :
1) 8.000,00 EUR à l'asbl Souterrain Production pour le placement d'un chalet Hip Hop dans le cadre des Plaisir d'Hiver;
2) 25.000,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events pour la consultance sur la durabilité des événements 2023;
3) 10.000,00 EUR à l'asbl Association Galeries pour la programmation supplémentaire de films dans le cadre de « Hello Summer 2023»;
4) 5.000,00 EUR à l'asbl Association Galeries pour l'organisation des activités de médiation 2023;
5) 15.000,00 EUR à l'asbl Foire du livre de Bruxelles pour l'organisation du Festival de la Foire du livre de Bruxelles.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :